

Le Bureau communautaire s'est réuni le 15 mai 2025 sur convocation du Président envoyée le 07/05/2025.

**Présent(e)s** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON. M. GUEGUEN, X. COLIN.

**Excusés** : JL. STAROSSE, O. HEYOB.

**BU 2025-21- ENVIRONNEMENT (8.8) – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES PREALABLES AU TRAVAUX DE REMISE DANS SON LIT ORIGINEL DE LA REHANNE A MINORVILLE ET AMENAGEMENT D'UN DISPOSITIF EPURATOIRE EN SORTIE DE DRAINAGE**

Depuis 2021 le programme de restauration de l'Esch et de ses principaux affluents est entré en phase travaux. Ce dernier s'inscrit dans les objectifs de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), de la communauté de communes Terres Toulouises.

Profitant d'un contexte favorable sur le ruisseau de la Réhanne à Minorville, caractérisé par la persistance d'anciens méandres dans une zone de prairie et la volonté affirmée d'un exploitant agricole à entreprendre des travaux ambitieux pour améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique du site, la communauté de communes Terres Toulouises propose d'adapter son projet.

Un accompagnement est proposé par la Chambre d'agriculture de Moselle. Le montant prévisionnel des études est de 23 350 € HT afin d'assurer la conception technique du projet et son suivi comprenant :

- L'étude de la remise dans son lit originel du ruisseau de la Réhanne et le remodelage des berges
- L'Aménagement d'un dispositif épuratoire en sortie de drainage

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse sera sollicitée pour aider financièrement le projet. L'aide attendue correspond à 80% du montant des études.

Sur ces bases, l'étude a été inscrite au budget 2025 (en recettes et en dépenses).

Par ailleurs, il sera nécessaire de mettre en place des conventions avec les partenaires et exploitants agricoles concernés pour identifier les engagements de chacun et assurer une bonne réalisation des études et des travaux éventuels ainsi que l'entretien ultérieure.

**En conséquence, le bureau communautaire est invité à :**

- **AUTORISER le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le financement des études préalables aux travaux de remise dans son lit originel de la Réhanne à Minorville ainsi que l'aménagement d'un dispositif épuratoire en sortie de drainages,**
- **AUTORISER le Président à signer toutes conventions nécessaires avec les partenaires et exploitants agricoles concernés dans le cadre de la réalisation de ce projet.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**